



**Etude de prise de compétence
gestion des eaux pluviales urbaines
sur le territoire de Carcassonne Agglo**

Synthèse de l'état des lieux technique

SOMMAIRE

I. Objectifs de l'étude du patrimoine pluvial	2
II. Mode de recueil des informations	2
III. Synthèse des enquêtes auprès des communes : état des connaissances.....	7
III.1. Connaissance des réseaux pluviaux	7
III.2. Bilan du recensement du patrimoine de gestion des EPU	11
III.2.1. Périmètre géographique de compétence	11
III.2.2. Bilan du recensement du patrimoine EPU transféré à la Carcassonne Agglo.....	12
III.3. Gestion et entretien du réseau pluvial et des ouvrages	18

ANNEXE

I. Objectifs de l'étude du patrimoine pluvial

L'étude du patrimoine pluvial a pour finalité l'évaluation des moyens à mettre en œuvre par la Carcassonne Agglo dans le cadre de l'exercice de la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines (EPU).

Pour cela, l'étude du patrimoine pluvial consiste à fournir l'identification, la localisation et la quantification des éléments des systèmes de gestion des eaux pluviales, sur la base de la connaissance des communes et des informations disponibles :

- réseaux à ciel ouvert et enterrés,
- ouvrages de toutes natures en lien avec les réseaux EPU : tampons, avaloirs, grilles, principaux exutoires des réseaux, ouvrages de pompage ou de rétention, noues et fossés de rétention, ouvrages d'infiltration, ouvrages de traitement des EPU, etc.

Cet audit s'attache également à collecter les informations permettant d'évaluer les dépenses actuelles et futures en lien avec la gestion des EPU :

- modalités actuelles de gestion et d'entretien par les communes,
- moyens humains et financiers dédiés à ces tâches,
- travaux récents et projetés,
- principaux dysfonctionnements.

Le but est d'établir un bilan du patrimoine EPU par commune, sur la base des données disponibles, qui est en même temps un bilan des connaissances des systèmes de gestion des EPU.

II. Mode de recueil des informations

Le recueil des informations utiles à la mission est principalement fondé sur les **enquêtes auprès des 84 communes**. En amont de ces enquêtes, les travaux préparatoires suivants ont été réalisés :

- Recueil des fonds cadastraux, et d'une couche SIG réalisée sur la base des documents d'urbanisme des communes, donnant les zones urbanisées et les zones à urbaniser.
- Mise au point d'un support d'enquête en vue des visites aux communes, en collaboration avec Espelia (voir en annexe 1).
- Préparation pour chaque commune de plans papier permettant principalement de noter approximativement l'ossature principale des réseaux de collecte des eaux pluviales et les ouvrages connexes lors de la réunion avec la commune : fonds cadastraux avec zones U et AU, scan IGN.
- Organisation de la prise de rendez-vous pour les réunions communales.

Pour l'organisation des réunions avec les communes :

Dans un premier temps, Carcassonne Agglo a informé les communes par un courrier adressé à chaque maire, présentant le support d'enquête et la liste des informations recherchées, principalement :

- Etudes réalisées au cours des 10 dernières années au sujet des eaux pluviales urbaines : schéma directeur et zonage d'assainissement pluvial, études hydrauliques ponctuelles, ... ;
- Marchés d'études, de maîtrise d'œuvre et/ou de travaux en cours ;
- Plans des réseaux d'eaux pluviales urbaines, complets ou partiels (plans de recollement).

Les rendez-vous ont été pris directement par tel et/mail auprès de chaque commune ; plusieurs relances ont parfois été nécessaires pour obtenir un RDV avec les personnes ayant une bonne connaissance des équipements.

In fine, quasiment tous les RDV ont été pris entre mi-novembre 2020 et mi-janvier 2021 (sauf Villemoustaussou rencontrée le 2/03/2021) ; les dates sont fournies dans les tableaux pages suivantes. Pour 15 communes qui ont déclaré ne pas être dotées de réseau pluvial (ou d'un réseau très peu développé), Oteis a réalisé un entretien téléphonique et le cas échéant des documents ont été envoyés par mail. Pour les autres, une réunion a été organisée dans chaque mairie. Une seule commune (Lespinassière) n'a pas été contactée, toutes les relances étant restées sans réponse. Au total 67 réunions ont été organisées en mairie.

Les réunions et les entretiens téléphoniques ont fait l'objet de compte-rendu joints à cette note de synthèse. Au total 82 compte-rendu ont été produits.

Liste des communes et dates des réunions en mairie (1/3)

Commune	Population municipale totale	Adresse mail mairie	Tél Mairie	Date RDV
Aigues-Vives	591	mairie-aiguesvives@wanadoo.fr	04 68 79 29 20	16/11 - 16h00
Alairac	1 363	mairie.alairac@wanadoo.fr	04 68 26 81 84	05/01 à 14h
Alzonne	1 543	mairiedalzonne@wanadoo.fr	04 68 78 57 50	30/11 à 11h00
Aragon	445	mairie-aragon@wanadoo.fr	04 68 77 17 87	19/11 - 16h00
Arquettes-en-Val	81	mairie.arquettesenval@orange.fr	04 68 24 09 03	12/11 - 10h
Arzens	1 256	mairie-arzens@orange.fr	04 68 76 21 18	09/12 à 10h30
Azille	1 167	mairie-azille@orange.fr	04 68 91 63 68 04 68 91 40 08	18/11 - 10h00
Badens	800	mairie.badens@orange.fr	04 68 79 14 45	17/11 - 10h30
Bagnoles	311	mairiedebagnoles@wanadoo.fr	04 68 77 18 48	17/12 à 09h
Barbaira	769	mairie-de-barbaira@wanadoo.fr	04 68 79 01 98	18/11 - 14h
Berriac	964	mairie-de-berriac@wanadoo.fr	04 68 78 53 60	19/11 à 14h15
Blomac	233	mairieblomac@orange.fr	04 68 79 04 25	12/11 - 16h30
Bouilhonnac	233	mairie-bouilhonnac@wanadoo.fr	04 68 78 71 77	17/11 - 8h30
Cabrespine	180	cabrespine@wanadoo.fr	04 68 26 16 56	23/11 - 14h00
Capendu	1 634	contact@capendu.fr	04 68 79 15 16	17/11 - 16h00
Carcassonne	47 365	lemaire@mairie-carcassonne.fr	04 68 77 71 11	13/01 - 9h30
Castans	136	mairiecastans@orange.fr	04 68 26 15 97	24/11 - 14h00
Caunes-Minervois	1 689	mairie.de.caunes@wanadoo.fr	04 68 78 00 28	07/12 - 14h30
Caunettes-en-Val	45	caunettesenval@orange.fr	04 68 49 98 53	19/11 - 10h
Caux-et-Sauzens	1 002	commune-caux-et-sauzens@orange.fr	04 68 71 02 02	19/11 - 14h00
Cavanac	961	cavanac.mairie@wanadoo.fr	04 68 79 61 34	09/12 à 16h
Cazilhac	1 700	secretariat@mairie-cazilhac.fr	04 68 79 60 23	25/11 à 9h00
Citou	90	mairie-de-citou@wanadoo.fr	04 68 78 01 41	entretien téléphonique
Comigne	312	mairiedecomigne@orange.fr	04 68 79 04 76	10/12 à 16h
Conques-sur-Orbiel	2 579	mairieconques@orange.fr	04 68 77 17 57	08/12 à 10h30
Couffoulens	609	couffoulens@orange.fr	04 68 79 62 75	09/12 à 9h00
Douzens	745	mairiededouzens@orange.fr	04 68 79 10 06	16/11 - 10 h
Fajac-en-Val	38	fajacenval@nordnet.fr	09 72 71 42 21	entretien téléphonique

Liste des communes et dates des réunions en mairie (2/3)

Commune	Population municipale totale	Adresse mail mairie	Tél Mairie	Date RDV
Floure	415	floure.commune@orange.fr	04 68 79 12 05	17/11 - 14h
Fontiès-d'Aude	491	mairie.fontiesdaude@orange.fr	04 68 78 68 33	entretien téléphonique
La Redorte	1 180	info@laredorte.com	04 68 27 80 80	18/11 - 16h00
Labastide-en-Val	94	commune-labastide-en-val@orange.fr	04 68 24 08 80	entretien téléphonique
Laure-Minervois	1 070	laure-minervois.mairie@wanadoo.fr	04 68 78 12 19	25/11 - 11h
Lavalette	1 525	mairielavalette@wanadoo.fr	04 68 26 81 17	06/01 à 9h
Lespinassière	140	lespinassiere.mairie@gmail.com	06 25 80 13 07	pas de réponse
Leuc	864	mairie.leuc@wanadoo.fr	04 68 79 61 85	05/01 à 10h30
Limousis	131	limousis@wanadoo.fr	04 68 77 15 79	23/11 à 16 h
Malves-en-Minervois	879	mairiemalves@orange.fr	04 68 77 12 43	25/11 - 16 h
Marseillette	726	mairie.marseillette@orange.fr	04 68 79 01 53	16/11 - 8h30
Mas-des-Cours	25	commune-mas-des-cours@orange.fr	04 68 79 60 75	entretien téléphonique
Mayronnes	36	communedemayronnes@orange.fr	04 68 43 14 85	entretien téléphonique
Montclar	171	mairie.montclar11@orange.fr	04 68 26 86 09	09/12 à 14h
Montirat	75	montirat.mairie@wanadoo.fr	04 68 78 74 19	entretien téléphonique
Montolieu	861	montolieu.mairie@wanadoo.fr	04 68 24 84 03	24/11/2020 -10h30
Monze	229	mairiedemonze@orange.fr	04 68 78 85 39	entretien téléphonique
Moussoulens	1 048	mairiedemoussoulens@orange.fr	04 68 24 92 46	24/11 à 8h30
Palaja	2 454	mairie@mairie-palaja.fr	04 68 79 62 15	10/12 - 14h00
Pennautier	2 612	mairie.pennautier@orange.fr	04 68 25 35 79	08/12 à 8h30
Pépieux	1 096	mairie.pepieux@wanadoo.fr	04 68 91 41 12	07/12 à 10h30
Peyriac-Minervois	1 159	mairiepeyriac-minervois@wanadoo.fr	04 68 78 11 30	23/11 - 10h00
Pezens	1 690	mairie.pezens@wanadoo.fr	04 68 24 50 00	30/11 à 14h
Pomas	910	mairiepomas@wanadoo.fr	04 68 69 42 67	30/11 -16h00
Preixan	628	mairie.preixan@wanadoo.fr preixan.compta@orange.fr	04 68 26 80 55	05/01 à 08h30
Puichéric	1 210	mairie.puicheric@wanadoo.fr	04 68 27 89 89	19/11 - 10h30
Raissac-sur-Lampy	465	mairieraissaclampy@wanadoo.fr	04 68 76 00 55	07/12 à 16h
Rieux-en-Val	95	mairie.rieuxenval@wanadoo.fr	04 68 24 08 62	entretien téléphonique

Liste des communes et dates des réunions en mairie (3/3)

Commune	Population municipale totale	Adresse mail mairie	Tél Mairie	Date RDV
Rieux-Minervois	2 015	secretariat@rieuxminervois.info	04 68 78 10 15	23/11 - 8h45
Rouffiac-d'Aude	452	commune-rouffiac-daude@sfr.fr	04 68 26 81 76	30/11 - 8h45
Roullens	479	roullens.mairie@wanadoo.fr	04 68 26 80 80	10/12 à 14h
Rustiques	519	mairie@rustiques.fr	04 68 78 63 84	16/11 - 14h
Sainte-Eulalie	515	steeulalie@orange.fr	04 68 76 00 75	30/11 - 14h00
Saint-Frichoux	262	mairiestfrichoux@free.fr	04 68 78 18 38	entretien téléphonique
Saint-Martin-le-Vieil	234	st-martin-le-vieil@wanadoo.fr	04 68 76 01 39	30/11 -9h00
Sallèles-Cabardès	122	mairie.de.sallelescabardes@wanadoo.fr	04 68 77 04 49	entretien téléphonique
Serviès-en-Val	219	mairie.de.servies.en.val@orange.fr	04 68 24 08 40	12/11 - 8h30
Taurize	114	commune-de-taurize@orange.fr jacques.perallon@orange.fr	09 60 46 52 75	entretien téléphonique
Trassanel	34	mairie.trassanel@wanadoo.fr	04 68 26 11 92	entretien téléphonique
Trausse Minervois	593	mairie.trausse@orange.fr	04 68 78 31 19	07/12 - 8h30
Trèbes	5 760	accueil@mairie-trebes.fr cabinet.maire@mairie-trebes.fr service.technique@mairie-trebes.fr	04 68 78 60 89	10/12 à 9h
Val-de-Dagne	750	mairievaldedagne11@orange.fr	04 68 24 08 09	12/11 - 14h
Ventenac-Cabardès	1 004	ventenac.cabardes@free.fr	04 68 24 91 35	07/12 - 14h00
Verzeille	501	mairiedeverzeille@orange.fr	04 68 69 41 71	13/01 - 10h30
Villalier	1 021	commune-de-villalier@orange.fr	04 68 77 13 92	30/11 - 17h00
Villar-en-Val	27	commune-de-villar-en-val@orange.fr	04 68 24 04 58	entretien téléphonique
Villarsel-Cabardès	243	mairie.villarsel.cabardes@wanadoo.fr	04 68 77 17 36	17/12 à 11h
Villedubert	360	mairie.villedubert@wanadoo.fr	04 68 78 73 55	25/11 - 14 h
Villefloure	169	mairie.villefloure@wanadoo.fr	04 68 69 40 65	entretien téléphonique
Villegailhenc	1 777	mairie.villegailhenc@orange.fr	04 68 77 41 90	06/01 à 11h30
Villegly	1 157	mairie@villegly.fr	04 68 77 14 57	07/12 à 10h
Villemoustaussou	4 502	accueil@villemoustaussou.fr	04 68 47 74 80	2/03 - 14h30
Villeneuve-Minervois	1 028	info@villeneuve-minervois.com	04 68 26 16 19	24/11 - 16h
Villesèquelande	913	villesequelande@wanadoo.fr	04 68 76 01 05	05/01/2021 à 16h
Villetritouls	41	commune-villetritouls@orange.fr	04 68 24 08 93	19/11 - 8h30

III. Synthèse des enquêtes auprès des communes : état des connaissances

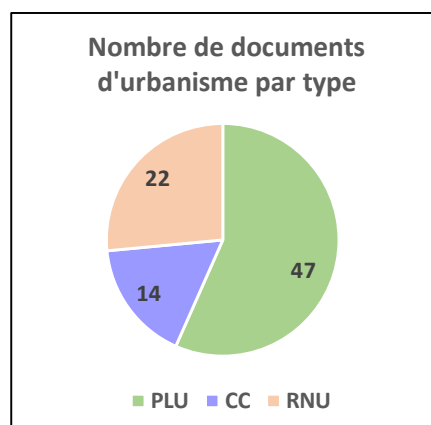
III.1. Connaissance des réseaux pluviaux

Les réunions avec les communes ont été consacrées à renseigner le support d'enquête porté en annexe (les compte-rendu des réunions communales sont joints).

Les tableaux pages suivantes présentent un récapitulatif des données collectées : existence d'un schéma directeur pluvial, de plans complets ou partiel. Il précise également la nature des documents d'urbanisme.

57% des communes sont dotées d'un PLU, 17% d'une carte communale ; et 26% relèvent du règlement national d'urbanisme.

La grande majorité des communes n'ont pas réalisé de schéma directeur de leur réseau pluvial et ne disposent pas de plan de réseau complet, ni de zonage d'assainissement pluvial.



Ce constat peut être corrélé avec la proportion relativement importante de communes sans PLU. En effet, c'est assez souvent dans le cadre de l'élaboration des PLU que les communes se préoccupent d'améliorer la connaissance de leurs équipements et réalisent des diagnostics de réseaux et des schémas directeurs.

Il n'existe aucun schéma directeur pluvial récent (moins de 10 ans) parmi les 83 communes. Une seule commune réalise actuellement un schéma directeur pluvial : Villemoustaussou ; un lever de réseau a été réalisé et transmis sous SIG (pas de rapport disponible pour le moment) ; l'étude va se poursuivre a priori jusqu'en 2022.

Rouffiac d'Aude a signalé l'existence d'un schéma pluvial très ancien (réalisé entre 2001 et 2004) ; sans doute d'autres communes ont également réalisé des études sur leur réseau pluvial par le passé mais ne l'ont pas signalé du fait de l'ancienneté ou de la méconnaissance liée aux changements d'élus.

12 plans de réseaux « complets » ont été recensés sur les 83 communes (soit 14%) ; plan « complet » signifiant que la commune dispose d'un plan couvrant la plus grande partie des zones urbanisées. Ces plans sont généralement anciens et non actualisés. Leur origine précise n'est pas toujours connue. La plupart semble issue de schémas directeurs ou de repérages de réseaux réalisés au début des années 2000.

Ces plans ont été complétés et actualisés manuellement en réunion, à partir des connaissances des personnes rencontrées, sauf pour Carcassonne. En effet, le plan des réseaux pluviaux de Carcassonne, résultant à l'origine de relevés anciens, est mis à jour régulièrement par le délégataire en fonction des observations de terrain et des travaux ; la ville le considère complet ; il n'indique cependant pas les ouvrages particuliers faisant partie du système de gestion des eaux pluviales urbaines : 20 à 30 bassins de rétention selon la ville, un poste de relèvement. Ce plan ne paraît pas complet non plus en ce qui concerne le réseau aérien, quasiment absent sur le plan fourni par le

délégataire. Il n'a pas été possible d'obtenir la localisation sur plan des bassins de rétention ni des fossés.

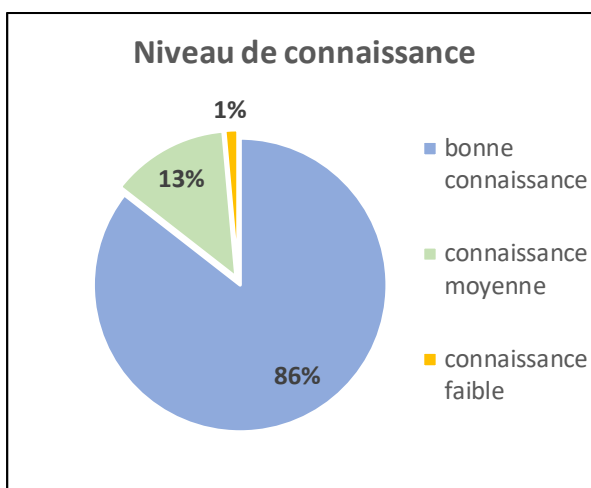
Le cas particulier de Trèbes peut être rapporté : la commune a perdu la plupart des documents relatifs au réseau pluvial lors des inondations d'octobre 2018. Elle a retrouvé un plan datant de 2001, qui a été complété manuellement en réunion.

23 communes ont fourni des plans partiels (96 documents au total) : plans de récolement suite à des travaux de renouvellement ou d'extension, ou plans de projets, le plus souvent sous format papier. Il a été tenu compte de ces plans pour estimer les linéaires de réseaux.

Pour l'ensemble des communes ne disposant pas d'un plan complet, les linéaires connus ont été tracés manuellement sur le fond de plan cadastral avec les zones U et AU (plans préparés par Oteis avant les réunions). Les ouvrages (bassins de rétention principalement) ont également été localisés. Oteis a systématiquement demandé les caractéristiques des ouvrages, rarement fournies sur des documents spécifiques. Cependant, en ce qui concerne les bassins de rétention, ils sont en général bien identifiables sur les vues aériennes (Google earth ou géoportail), et leurs surfaces ont ainsi pu être estimées.

Sur la base des documents collectés et des entretiens avec les communes, le niveau de connaissance a été évalué par commune de façon schématique (bon, moyen, faible). **Les élus et techniciens communaux rencontrés ont dans leur grande majorité une bonne connaissance de leurs réseaux.**

Signalons que 14 communes - soit 17% - n'ont pas de réseau pluvial.



Synthèse - Etat des connaissances (1/2)

Commune	Population 2020	Documents d'urbanisme		Connaissance	Réseaux pluviaux / Documents collectés		
		Type	Approbation		SDAP récent	Plans (plus ou moins) complets	Plans partiels
Aigues-Vives	591	Carte communale	26/10/2006	Bonne	Non	1	0
Alairac	1 363	RNU	PLU en cours d'élaboration	Moyenne	Non	0	1
Alzonne	1 543	PLU	07/10/2013	Bonne	Non	1	3
Aragon	445	PLU	06/02/2007	Bonne	Non	0	1
Arquettes-en-Val	81	RNU	2014	Bonne	Non	0	0
Arzens	1 256	PLU	21/09/2010	Bonne	Non	1	0
Azille	1 167	PLU	26/05/2008	Bonne	Non	0	1
Badens	800	PLU	2006, révision en cours	Moyenne	Non	0	0
Bagnoles	311	CC	20/02/2014	Bonne	Non	1	1
Barbaira	769	PLU	31/08/2016	Moyenne	Non	0	0
Berriac	964	PLU	05/12/2014	Bonne	Non	0	0
Blomac	233	CC	11/10/2004	Bonne	Non	0	0
Bouilhonnac	233	PLU	31/01/2007	Bonne	Non	0	0
Cabrespine	180	RNU	2014	Bonne	Non	0	0
Capendu	1 634	PLU	2006, en cours de révision	Moyenne	Non	0	0
Carcassonne	47 365	PLU	01/03/2017	Moyenne	Non	1	0
Castans	136	CC	03/07/2003	Bonne	Non	0	0
Caunes-Minervois	1 689	PLU	10/01/2012	Bonne	Non	0	3
Caunettes-en-Val	45	RNU	2014	Bonne	Non	0	0
Caux-et-Sauzens	1 002	PLU	2011, révision en cours	Bonne	Non	0	6
Cavanac	961	PLU	01/08/2012	Bonne	Non	0	9
Cazilhac	1 700	PLU	27/06/2011	Bonne	Non	0	0
Citou	90	RNU	Carte communale en cours d'élaboration	La commune ne possède pas de réseau pluvial			
Comigne	312	Carte communale	03/05/2006	Bonne	Non	0	0
Conques-sur-Orbiel	2 579	PLU	24/05/2013 (modification 23/01/2020)	Bonne	Non	1	0
Couffoulens	609	PLU	16/03/2009 (modification 14/03/2016)	Faible	Non	0	0
Douzens	745	Carte communale	24/02/2006	Bonne	Non	0	0
Fajac-en-Val	38	RNU	2014	La commune ne possède pas de réseau pluvial			
Floure	415	PLU		Moyenne	Non	0	0
Fontiès-d'Aude	491	RNU		Moyenne	Non	0	0
Labastide-en-Val	95	CC	10/07/2004	La commune ne possède pas de réseau pluvial			
La Redorte	1 180	PLU	27/12/2013	Bonne	Non	0	0
Laure-Minervois	1 070	PLU	07/04/2009	Bonne	Non	0	5
Lavalette	1 525	CC	31/01/2000	Bonne	Non	0	0
Lespinassière	140	RNU	2014	La commune ne possède pas de réseau pluvial			
Leuc	864	PLU	01/07/2018	Bonne	Non	1	0
Limousis	131	RNU	2014	Bonne	Non	0	0
Malves-en-Minervois	879	PLU	27/02/2017	Bonne	Non	0	3
Marseillette	726	PLU	05/09/2016 (dernière procédure 2019)	Bonne	Non	1	0
Mas-des-Cours	26	RNU	2014	La commune ne possède pas de réseau pluvial			
Mayronnes	36	RNU	2014	La commune ne possède pas de réseau pluvial			

Synthèse - Etat des connaissances (2/2)

Commune	Populatio 2020	Documents d'urbanisme		Connaissance	Réseaux pluviaux / Documents collectés		
		Type	Approbation		SDAP récent	Plans (plus ou moins) complets	Plans partiels
Montclar	171	CC	22/09/2004	Bonne	Non	0	1
Montirat	76	RNU	Carte communale en cours d'élaboration	La commune ne possède pas de réseau pluvial			
Val-de-Dagne	750	RNU	PLU en cours d'élaboratiion	Moyenne	Non	0	1
Montolieu	861	PLU	20/05/2016	Bonne	Non	0	0
Monze	230	RNU	2014	La commune ne possède pas de réseau pluvial			
Moussoulens	1 048	PLU	26/02/2014	Bonne	Non	0	
Palaja	2 454	PLU	2013	Bonne	Non	0	30
Pennautier	2 612	PLU	2013, révision en cours	Bonne	Non	0	0
Pépieux	1 096	PLU	11/03/2014	Bonne	Non	0	0
Peyriac-Minervois	1 159	PLU	05/11/2013	Bonne	Non	0	5
Pezens	1 690	PLU	21/04/2004	Bonne	Non	0	0
Pomas	910	PLU	07/10/2008	Bonne	Non	0	0
Preixan	628	PLU	14/05/2012 (modification 26/11/2012)	Bonne	Non	0	5
Puichéric	1 210	PLU	07/09/2015	Bonne	Non	0	6
Raissac-sur-Lampy	465	PLU	27/02/2012	Bonne	Non	0	0
Rieux-en-Val	95	RNU		La commune ne possède pas de réseau pluvial			
Rieux-Minervois	2 015	PLU	10/07/2013	Moyenne	Non	0	0
Rouffiac-d'Aude	452	PLU	25/06/2013	Bonne	Non	1	3
Roullens	479	PLU	20/10/2011	Bonne	Non	0	0
Rustiques	519	PLU	2012, en cours de révision	Bonne	Non	1	2
Sainte-Eulalie	515	CC	11/07/2011	Bonne	Non	0	1
Saint-Frichoux	263	RNU		La commune ne possède pas de réseau pluvial			
Saint-Martin-le-Vieil	234	PLU	06/01/2012	Bonne	Non	0	1
Sallèles-Cabardès	122	RNU	2014	La commune ne possède pas de réseau pluvial			
Serviès-en-Val	219	RNU	2014	Bonne	Non	0	1
Taurize	114	RNU	2014	Bonne	Non	0	0
Trassanel	34	RNU	2014	La commune ne possède pas de réseau pluvial			
Trausse Minervois	593	PLU	2004, révisé en 2010	Bonne	Non	0	0
Trèbes	5 760	PLU	25/07/2008	Bonne	Non	1	
Ventenac-Cabardès	1 004	PLU	05/08/2008	Bonne	Non	0	0
Verzeille	501	PLU	03/08/2006	Bonne	Non	0	0
Villalier	1 021	CC	12/12/2005 (PLU en cours d'élaboration)	Bonne	Non	0	1
Villar-en-Val	27	RNU	2014	La commune ne possède pas de réseau pluvial			
Villarsel-Cabardès	243	CC	04/03/2009	Bonne	Non	0	0
Villedubert	360	PLU	2015, révision 2020	Bonne	Non	0	0
Villefloure	169	CC	2001	La commune ne possède pas de réseau pluvial			
Villegailhenc	1 777	PLU	13/09/2007	Bonne	Non	0	0
Villegly	1 157	PLU	09/01/2012	Bonne	Non	0	0
Villemoustaussou	4 502	PLU	2011 ?	Bonne	Oui	1	0
Villeneuve-Minervois	1 028	PLU	25/03/2013 (modification en 2019)	Bonne	Non	0	0
Villesèquelande	913	CC	06/12/2011 (PLU en cours d'élaboration)	Bonne	Non	0	2
Villetritouls	41	RNU	2014	Bonne	Non	0	0

III.2. Bilan du recensement du patrimoine de gestion des EPU

III.2.1. Périmètre géographique de compétence

En référence à la note juridique relative à la compétence de gestion des EPU, il est rappelé que cette compétence concerne la gestion des eaux pluviales urbaines correspondant à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales **des aires urbaines**.

La définition de cette compétence conduit donc à délimiter un périmètre géographique de compétence correspondant aux aires urbaines ainsi que les éléments constitutifs du système de gestion des eaux pluviales urbaines : réseaux enterrés et aériens de collecte et transfert des eaux pluviales, et ouvrages connexes, notamment les bassins de rétention.

Par aire urbaine, le Code de l'urbanisme entend les zones urbaines (zones U déjà urbanisées et où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter) et les zones à urbaniser (zones AU destinées à être ouvertes à l'urbanisation). Ces zones sont délimitées dans le ou les documents graphiques du règlement d'urbanisme.

Les limites géographiques de la gestion des eaux pluviales urbaines sont donc à arrêter à l'appui des zonages d'urbanisme.

Le périmètre de compétence de gestion des EPU est défini par les surfaces urbanisées et à urbaniser déterminées à partir des documents d'urbanisme :

- Pour les PLU : agrégation des zones U et AU
- Pour les cartes communales : idem
- Pour les communes relevant du RNU : par défaut, un contour pourra être tracé autour des zones bâties, par exemple en prenant comme repère la limite des parcelles bâties comportant plus de 5 habitations.

Rappelons, comme le précise la note juridique d'Espelia, que la compétence pourra être étendue très localement hors de ce périmètre, par exemple à des ouvrages de stockage des EPU.

Le périmètre géographique de compétence de gestion des EPU ne sera pas figé dans le temps ; il évoluera avec les documents d'urbanisme, notamment suite à l'approbation des PLU actuellement en cours élaboration ou de révision, ou le cas échéant avec l'aménagement d'ouvrages particuliers faisant partie du système de gestion des EPU.

Remarque : L'instruction relative à l'application de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes précise que, dans le cas de figure des territoires non couverts par un document d'urbanisme et donc soumis au règlement national d'urbanisme (RNU), la détermination des parties urbanisées, au sens de l'article L. 111-3 du code de l'urbanisme, relève de l'appréciation de l'autorité locale, sous le contrôle du juge.

« La densité en constructions de la zone considérée et l'existence de voies d'accès ou d'équipements constituant, selon le ministère chargé de l'urbanisme, les principaux critères dont il faut tenir compte. Ainsi le juge a déjà pu considérer que la partie urbanisée d'une commune est celle qui regroupe un nombre suffisant d'habitations desservies par des voies d'accès (...).

Dans les zones soumises au RNU, l'identification d'un secteur urbanisé s'effectue donc à partir d'une vision quasi photographique de la structure du bâti, sans idée préconçue de ce que doit être une urbanisation. Par ailleurs, la partie urbanisée ne se limite pas nécessairement au centre du bourg : plusieurs secteurs ou hameaux de la commune peuvent répondre à ces critères et constituer plusieurs parties urbanisées. »

III.2.2. Bilan du recensement du patrimoine EPU transféré à Carcassonne Agglo

Le bilan du patrimoine résulte du recensement des ouvrages identifiés sur les plans transmis par les communes et tracés manuellement lors des réunions communales.

Pour mesurer les linéaires de réseaux aériens et enterrés par commune, Oteis a réalisé une saisie rapide sous SIG des documents transmis et des plans de travail renseignés en réunion.

Plusieurs questions se posent dans l'identification des éléments constitutifs des systèmes de gestion des EPU. Signalons néanmoins que les enquêtes réalisées par Oteis auprès des communes n'avaient pas pour objectif de définir précisément les ouvrages transférables dans le cadre de la prise de compétence par Carcassonne Agglo. Il s'agissait dans un premier temps de **réaliser un bilan du patrimoine potentiellement transférable sur la base des connaissances disponibles**. La définition très précise des linéaires et ouvrages à transférer nécessite :

- une très bonne connaissance des réseaux pluviaux et de leur fonctionnement ;
- une analyse au cas par cas traitant toutes les situations particulières, prenant en considération les principes suivants.

En effet, pour préciser les éléments qui peuvent faire l'objet du transfert de compétence, il est nécessaire de considérer plusieurs critères :

- La localisation des éléments vis-à-vis du périmètre géographique de compétence GEPU
- Le fonctionnement et la cohérence hydraulique
- Le « statut » des éléments
- Pour les ouvrages de rétention, ou d'autres aménagements : l'objectif de leur création.

A priori tous les éléments publics constitutifs du système de gestion des eaux pluviales urbaines (réseaux enterrés et aériens de collecte et transfert des eaux pluviales, et ouvrages connexes, notamment les bassins de rétention) situés dans le périmètre de compétence défini précédemment font l'objet du transfert de compétence GEPU. Toutefois des exceptions sont à envisager :

- 1) En fonction du statut de ces éléments, qui peut conduire à exclure du transfert certains ouvrages, par exemple :
 - Les fossés des routes nationales ou départementales peuvent recevoir des EPU ; s'il n'existe pas de convention antérieure entre la commune et le gestionnaire de la route pour l'entretien de ces fossés, leur gestion reste de la compétence du Département ou de l'Etat

selon le type de voie, et par conséquent ces linéaires ne sont pas pris en compte dans le recensement du patrimoine EPU transféré.

- Certaines communes entretiennent des fossés qui sont en réalité des cours d'eau dont l'entretien relève de la compétence GeMAPI ; ainsi, un vallat sec qui n'est en eau que lors des pluies peut néanmoins présenter un enjeu hydraulique qui relève de la GeMAPI. Ces axes d'écoulement ont été identifiés par la cartographie règlementaire établie par la DDTM 11. Lorsque des fossés qui font partie du système de gestion des EPU de la commune sont identifiés par la cartographie règlementaire des cours d'eau, ils ne peuvent donc pas être transférés au titre de la GEPU.
- 2) A contrario, des éléments situés en dehors du périmètre géographique de compétence peuvent être transférés. Ainsi, les fossés évacuant les eaux pluviales issues des zones U et AU vers un milieu récepteur situé en dehors de ces zones sont considérés comme des éléments du service EPU, du moins s'ils sont publics. Autre exemple : une canalisation ou un fossé peut avoir une partie de son tracé en dehors des zones U – AU, mais pour des raisons de cohérence hydraulique, il sera néanmoins transféré car faisant intégralement partie du système de GEPU.
- 3) Certains bassins de rétention collectent à la fois des eaux pluviales en provenance de zones imperméabilisées et des eaux de ruissellement sur des zones rurales ou naturelles en amont des zones urbanisées ; dans ce cas ils ont aussi un rôle d'écêtement, et on peut les considérer comme des ouvrages mixtes. Le débat se situe alors entre compétence GeMAPI (dans la mesure où l'ouvrage répond à un objectif de réduction du risque inondation), compétence de maîtrise des eaux pluviales hors zones urbaines et des eaux de ruissellement (item n° 4 de l'article L 211-7 du Code de l'environnement), et compétence GEPU. A priori ce cas de figure n'a pas été rencontré sur les communes de Carcassonne Agglo.

Le tableau page suivante donne le **bilan des éléments potentiellement transférables**, résultant du travail d'exploitation des informations communales.

La comptabilisation des ouvrages transférables a été réalisée par analyse sous SIG croisant les périmètres géographiques de compétence avec les plans des réseaux, et également avec la cartographie règlementaire des cours d'eau.

Ces résultats sont à considérer avec prudence ; il s'agit d'ordres de grandeur, sachant qu'aucune commune (à part Villemoustaussou) n'a réalisé récemment des relevés de réseau pluvial exhaustifs, et que la connaissance des ouvrages peut être partielle ou faillible.

L'inventaire des éléments objet de la compétence sera à compléter au fur et à mesure des améliorations de la connaissance.

Bilan du recensement du patrimoine EPU potentiellement transférable (1/2)

Commune	Population 2020	Caractéristiques réseaux pluviaux potentiellement transférables						Problèmes de fonctionnement
		Enterré (m)	Aérien (m)	Nombre organes	BR publics	Surfaces BR publics (m²)	Autres ouvrages	
Aigues-Vives	591	1800	1500	0	1	540	0	RAS
Alairac	1 363	3850	0	0	1	630	0	DYS+
Alzonne	1 543	2700	810	0	2	1685	0	DYS
Aragon	445	1640	940	0	2	608	0	DYS
Arquettes-en-Val	81	370	450	0	0	0	0	RAS
Arzens	1 256	3820	660	0	1	990	1 clapet anti-retour	RAS
Azille	1 167	1600	145	0	0	0	0	RAS
Badens	800	700	5500	0	0	0	0	DYS
Bagnoles	311	2000	900	0	1	1700	0	DYS+
Barbaira	769	1130	0	0	0	0	0	RAS
Berriac	964	1960	1700	0	1	1700	0	RAS
Blomac	233	500	720	0	0	0	0	RAS
Bouilhonnac	233	650	2773	0	0	0	0	DYS+
Cabrespine	180	190	150	0	0	0	0	RAS
Capendu	1 634	400	1090	0	1	2090	0	DYS+
Carcassonne	47 365	106900	?	5795	25	25000	1 PR	DYS
Castans	136	310	0	0	0	0	0	DYS
Caunes-Minervois	1 689	1890	660	0	1	1161	0	DYS+
Caunettes-en-Val	45	145	380	0	0	0	0	DYS+
Caux-et-Sauzens	1 002	2450	0	0	2	1900	0	DYS
Cavanac	961	3470	80	0	2	229	0	RAS
Cazilhac	1 700	5320	2330	0	1	2550	0	DYS+
Citou	90	Pas de réseau pluvial						
Comigne	312	1300	2100	0	1	900	0	DYS
Conques-sur-Orbiel	2 579	8300	6000	0	3	2407	0	DYS+
Couffoulens	609	1500	?		0	0	0	DYS
Douzens	745	700	1300	0	0	0	0	DYS+
Fajac-en-Val	38	Pas de réseau pluvial						
Floure	415	700	1300	0	2	520	0	DYS
Fontiès-d'Aude	491	1000	1100	0	1	2400	0	RAS
Labastide-en-Val	94	Pas de réseau pluvial						
La Redorte	1 180	1940	439	0	3	1233	0	RAS
Laure-Minervois	1 070	2124	1094	0	0	0	0	DYS
Lavalette	1 525	2800	4700	0	4	2510	0	DYS+
Lespinassière	140	Pas de réseau pluvial						
Leuc	864	2710	4220	0	1	292	0	DYS+
Limousis	131	610	0	0	0	0	0	RAS
Malves-en-Minervois	879	1 970	1 220	0	2	3 810	0	DYS+
Marseillette	726	2300	2900	0	0	0	0	DYS+
Mas-des-Cours	25	Pas de réseau pluvial						
Mayronnes	36	Pas de réseau pluvial						

Bilan du recensement du patrimoine EPU potentiellement transférable (2/2)

Commune	Population 2020	Caractéristiques réseaux pluviaux potentiellement transférables						Problèmes de fonctionnement
		Enterré (m)	Aérien (m)	Nombre organes	BR publics	Surfaces BR publics (m²)	Autres ouvrages	
Montclar	171	240	370	0	0	0	0	RAS
Montirat	75	Pas de réseau pluvial						DYS
Montoliou	861	600	0	0	0	0	0	RAS
Monze	229	Pas de réseau pluvial						
Moussoulens	1 048	3060	4000	0	3	5120	0	DYS
Palaja	2 454	11810	11445	0	14	13215	0	DYS
Pennautier	2 612	10000	5000	0	1	465	0	DYS
Pépieux	1 096	2070	940	0	1	527	0	DYS
Peyriac-Minervois	1 159	3650	2832	0	3	2945	0	DYS
Pezens	1 690	4500	1800	0	3	5584	0	DYS+
Pomas	910	1850	1880	0	4	2040	0	DYS
Preixan	628	1000	2330	0	1	320	0	DYS
Puichéric	1 210	3106	0	0	1	522	1 PR	DYS
Raissac-sur-Lampy	465	1400	120	0	1	1935	0	RAS
Rieux-en-Val	95	Pas de réseau pluvial						
Rieux-Minervois	2 015	1371	0	0	3	1355	0	DYS+
Rouffiac-d'Aude	452	2500	2100	0	0	0	0	DYS+
Roullens	479	2100	2000	0	0	0	0	RAS
Rustiques	519	1100	2800	0	2	2545	0	DYS
Sainte-Eulalie	515	1780	1200	0	0	0	0	DYS
Saint-Frichoux	262	Pas de réseau pluvial						
Saint-Martin-le-Vieil	234	330	0	0	0	0	0	RAS
Sallèles-Cabardès	122	Pas de réseau pluvial						
Serviès-en-Val	219	462	349	0	0	0	0	DYS
Taurize	114	200	900	20	0	0	0	RAS
Trassanel	34	Pas de réseau pluvial						
Trausse Minervois	593	1960	3100	0	0	0	0	RAS
Trèbes	5 760	7730	3950	0	3	1705	1	DYS+
Val-de-Dagne	750	900	1550	0	1	810	0	DYS
Ventenac-Cabardès	1 004	1170	205	0	2	1465	0	DYS+
Verzeille	501	2100	2400	0	0	0	0	DYS
Villalier	1 021	4360	1270	0	1	1830	0	DYS+
Villar-en-Val	27	Pas de réseau pluvial						
Villarsel-Cabardès	243	1100	600	0	0	0	0	RAS
Villedubert	360	1200	575	0	0	0	0	DYS
Villefloure	169	Pas de réseau pluvial						
Villegailhenc	1 777	6500	3600	0	10	5085	0	RAS
Villegly	1 157	4600	1500	0	3	5640	0	RAS
Villemoustaussou	4 502	17200	18400	1190	15	11283	0	DYS+
Villeneuve-Minervois	1 028	3400	920	0	7	16718	0	DYS
Villesèquelande	913	2170	960	0	1	200	1 PR	DYS+
Villetritouls	41	145	0	0	0	0	0	RAS
TOTAL	115 931	279 413	126 257	7005	138	136 164	4	

Le **bilan des éléments des systèmes de gestion des EPU potentiellement transférables à Carcassonne Agglo** est le suivant, pour l'ensemble des 83 communes :

	Population 2020	Caractérisation des réseaux pluviaux potentiellement transférables					
		Réseau enterré (m)	Réseau aérien (m)	Nombre organes	Nombre BR publics	Surfaces BR publics (m ²)	Autres ouvrages
TOTAL agglo	115 931	279 413	126 257	7 005	138	136 164	4
TOTAL hors Carcassonne	68 566	172 513	126 477	1 210	113	111 164	3

Soit :

- Un **linéaire cumulé de réseaux pluviaux de 406 km sur 68 communes** (14 communes sans réseau + 1 commune n'a pas fourni de linéaires), dont **70 % de réseaux enterrés** et 30% de réseaux aériens.
- **Le nombre d'organes** (grilles, avaloirs, regards) n'est connu que pour Carcassonne et Villemoustaussou ; en faisant l'hypothèse d'un organe tous les 20 mètres, on obtient un nombre total d'organes de **15 800** à l'échelle des 83 communes.
- **138 bassins de rétention publics** pour une surface totale estimée à **136 164 m²** ; des projets d'aménagement de nouveaux bassins sont signalés dans les compte-rendu d'enquêtes, ainsi que des bassins privés pour lesquels une rétrocession à la collectivité compétente est prévue.
- D'autres ouvrages publics particuliers, très peu nombreux, ont été recensés : 3 postes de relevage des EPU, qui concernent Carcassonne, Puichéric et Villesèquelande, et un puits d'infiltration à Trèbes.

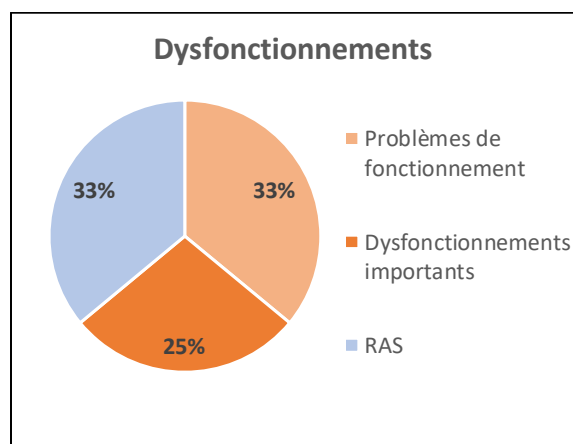
La ville de Carcassonne, qui concentre 41 % de la population totale de l'agglomération, représente 38 % du réseau enterré recensé sur l'ensemble de la communauté d'agglomération (ce rapport passe à 43 % si on tient compte des 24,3 km de réseau enterré situé dans les ZAE).

Les communes ont également été interrogées sur les **difficultés de fonctionnement des réseaux pluviaux**, notamment lors des événements pluvieux importants ; la nature et la localisation de ces problèmes sont rapportées dans les compte-rendu d'enquêtes.

Le tableau « Bilan du recensement du patrimoine EPU » indique par commune l'importance de ces problèmes :

- DYS : des problèmes de fonctionnement existent
- DYS+ : des dysfonctionnements importants ont été signalés
- RAS : aucun dysfonctionnement signalé par la commune

Le diagramme ci-contre montre que **58% des communes signalent des problèmes de fonctionnement de leurs réseaux pluviaux**.



Le tableau suivant liste les 14 communes sans réseau pluvial et 10 autres communes qui disposeraient de moins d'1 km de réseau pluvial (enterré et aérien cumulé). Il s'agit pour la plupart de petites communes, la population moyenne étant de moins de 150 habitants. Ainsi, près de 30% des communes de Carcassonne Agglo ont un patrimoine pluvial absent ou très réduit, selon les enquêtes réalisées.

Communes sans réseau pluvial ou avec un réseau inférieur à 1 km

Commune	Population 2020	Caractéristiques réseaux pluviaux potentiellement transférables	
		Enterré (m)	Aérien (m)
Arquettes-en-Val	81	370	450
Cabrespine	180	190	150
Castans	136	310	0
Caunettes-en-Val	45	145	380
Citou	90	Pas de réseau pluvial	
Fajac-en-Val	38	Pas de réseau pluvial	
Labastide-en-Val	94	Pas de réseau pluvial	
Lepinassière	140	Pas de réseau pluvial	
Limousis	131	610	0
Mas-des-Cours	25	Pas de réseau pluvial	
Mayronnes	36	Pas de réseau pluvial	
Montclar	171	240	370
Montirat	75	Pas de réseau pluvial	
Montolieu	861	600	0
Monze	229	Pas de réseau pluvial	
Rieux-en-Val	95	Pas de réseau pluvial	
Saint-Frichoux	262	Pas de réseau pluvial	
Saint-Martin-le-Vieil	234	330	0
Sallèles-Cabardès	122	Pas de réseau pluvial	
Serviès-en-Val	219	462	349
Trassanel	34	Pas de réseau pluvial	
Villar-en-Val	27	Pas de réseau pluvial	
Villefloure	169	Pas de réseau pluvial	
Villetritouls	41	145	0

III.3. Gestion et entretien du réseau pluvial et des ouvrages

Les pages suivantes proposent une synthèse des compte-rendu des enquêtes communales pour deux rubriques : la gestion et l'entretien des ouvrages et les travaux et projets.

La grande majorité des communes entretiennent les réseaux pluviaux, selon les déclarations des personnes rencontrées. Il est probable que les fortes intempéries successives qu'a connu le territoire ont conduit les communes à des pratiques d'entretien assez régulières, du moins en ce qui concerne le nettoyage des grilles et avaloirs, et aussi la gestion des fossés. Ainsi, de nombreuses communes interviennent en particulier avant et après les épisodes pluvieux et/ou de façon plus active en saison automnale.

La gestion consiste le plus souvent, en plus du nettoyage des grilles et avaloirs, à entretenir les fossés et les bassins de rétention. 13 communes (sur 69 = nombre de communes dotée d'un réseau pluvial) réalisent très peu d'entretien en dehors du nettoyage des grilles et avaloirs, qui est systématiquement réalisé de façon régulière ; il s'agit en général de communes disposant d'un faible linéaire de réseau.

En revanche **30% des communes ont des pratiques fréquentes, en particulier pour l'entretien des fossés**. Ce constat est à souligner car la fréquence habituelle d'entretien des fossés est en moyenne de 1 à 2 fois par an ; or, une vingtaine de communes (sur 69) ont déclaré des fréquences plus élevées, de 3 à 4 fois par an pour le nettoyage, voire plus : 1 fois par mois et parfois une fois par semaine dans les périodes sensibles. Ces modalités témoignent des préoccupations des communes vis-à-vis des intempéries et leur volonté de prévenir les désordres liés aux épisodes pluvieux de plus en plus intenses.

Pour les bassins de rétention, les communes indiquent le plus souvent des fréquences de passage de 1 à 2 fois par an.

22 communes (soit 32%) déclarent réaliser des interventions d'hydrocurage, toujours en curatif et ponctuelles, c'est-à-dire sur des points obturés. Seule la ville de Carcassonne réalise des interventions en préventif via son délégataire, à raison de 8% du linéaire par an. Les prestations d'hydrocurage sont externalisées, à l'exception des cas suivants :

- 3 communes - Comigne, Douzens et Blomac - mutualisent l'utilisation d'une hydrocureuse
- 4 communes (en plus de Carcassonne), confient ces prestations au délégataire qui exploite leur réseau d'assainissement des eaux usées
- 3 communes ont déclaré avoir recours à du matériel mis à disposition par Carcassonne Agglo.

Par ailleurs, 5 communes sous-traitent des interventions de nettoyage ou débroussaillage à des ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail). 2 communes ont signalé que l'Agglo met à disposition du gros matériel, type tractopelle, pour curer les fossés.

Comme toujours il est difficile pour les communes de chiffrer le temps passé en entretien ou le coût des prestations externalisées. Elles donnent généralement les fréquences de passage, mais rarement des temps homme / an.

Même lorsque la commune a indiqué le temps passé ou le coût de l'entretien, les chiffres ne concernent pas exclusivement l'entretien du réseau pluvial transférable : coût globalisé pour l'entretien de tous les fossés (y compris hors zones U et AU), nettoyage globalisé réseau + voirie, location d'une épareuse pour les interventions sur tout le territoire communal, etc. Les communes sont très rarement en mesure de distinguer les dépenses propres à la gestion du pluvial.

Le matériel utilisé en régie pour l'entretien des ouvrages et le personnel qui intervient ne sont jamais dédiés exclusivement à la gestion du pluvial. Par ailleurs, les prestations externalisées le sont au coup par coup ; il n'existe pas de marchés ou de contrats (hormis éventuellement les contrats de certains délégataires de réseaux EU qui intègreraient des prestations sur le pluvial).

65% des communes ont signalé des projets relatifs aux réseaux pluviaux, mais seulement 9 communes ont fourni des montants d'études ou de travaux à réaliser d'ici 2024 ; ces montants sont à considérer avec prudence car ils peuvent englober des travaux autres que ceux concernant directement le réseau pluvial. Le montant total comptabilisé est de l'ordre de 470 k€.

Commune	Population 2020	Problèmes de fonctionnement	Entretien	Travaux en cours et projets
Aigues-Vives	591	RAS	Réseau enterré : nettoyage 1 à 2 fois par semaine Fossés : 2 fois par an ou à la demande	RAS
Alairac	1 363	DYS+	Réseau enterré , fossés et BR : entretien ponctuel en régie, temps non quantifié	Création fossé et raccordement réseau chemin du Moulin/nouveau cimetière (2021) Travaux en régie, coût 10 000 €
Alzonne	1 543	DYS	Réseau enterré et fossés : limité, entretien ponctuel si désordres BR : 1 fois par an externalisé (ESAT)	RAS
Aragon	445	DYS	Réseau enterré : entretien ponctuel à la demande BR : 2 fois/an, externalisé	Projet avenue des Capitelles
Arquettes-en-Val	81	RAS	Réseau enterré et fossés : 1h30 par semaine - hydrocurage si besoins	Projet réaménagement rue du Sarrat et busage fossé RD714
Arzens	1 256	RAS	Réseau enterré : hydrocurage par prestations externalisées (169 € par heure) Fossés : entretien par la commune	Travaux réparation Ø300 au lotissement le Pas de Corneille en cours en décembre 2020
Azille	1 167	RAS	Réseau enterré : entretien grilles collecte principalement Fossés : RAS	RAS
Badens	800	DYS	Réseau enterré : nettoyage 1 fois par semaine en secteur sensible ; 1 fois par mois ailleurs Fossés : nettoyage 4 fois par an ou à la demande - curage : 1 fois tous les 5 ans par section, avec matériel Carcassonne Agglo Externalisation ESAT nettoyage des fossés et voirie : 8 000 € par an	RD 535 continuation du réseau enterré chateau de Miremont Sud du village - projet d'extension
Bagnoles	311	DYS+	Réseau enterré : RAS Fossés : nettoyage 1 fois par trimestre + avant et après les gros événements Épareuse CUMA de VILLALIER : 3000 € par an pour toute la commune BR : 2 à 3 fois par an	Reprise voirie et réseau rue du Barry – chemin de Ronde - 3700 € (2023) Reprises réseau pluvial Place du village, rue de la Tuilerie, rue de la Condamines
Barbaira	769	RAS	Réseau enterré : entretien ponctuel	RAS

Commune	Population 2020	Problèmes de fonctionnement	Entretien	Travaux en cours et projets
Berriac	964	RAS	Réseau enterré : nettoyage 1 à 2 fois par semaine (5/6 agents) Fossés : 4 fois par an ou à la demande BR : 3 à 4 fois par an	Avenue des Pyrénées 215 ml de réseau EPU (2021) montant 50 000 euros HT avenue des Pyrénées secteur Haut - réseau EPU (2022) : 50 000 euros HT
Blomac	233	RAS	Réseau enterré : Hydrocurage si besoins (matériel mutualisé avec Comigne et Douzens) Fossés : passage épareuse 2 fois par an	Projet redimensionnement buse traversée RD157 entrée du village
Bouilhonnac	233	DYS+	Réseau enterré : nettoyage 1 fois par semaine en période pluvieuse ; hydrocurage avec matériel Carcassonne Agglo au besoin Fossés : 4 fois par an ou à la demande - épareuse 2 fois par an - matériel CA - Curage des fossés 1 fois tous les 5 ans par section (1 section par an) - matériel CA	Reprise du pluvial / voirie : Croisement Chemin de la Fontaine / rue des Chapelles
Cabrespine	180	RAS	Très peu de réseau - RAS	Projet réaménagement chemin de Brescou Projet création parking avec busage fossé
Capendu	1 634	DYS+	Réseau enterré : nettoyage avant et après chaque pluie significative - BR : aucun entretien depuis sa réalisation (env. 10 ans)	RAS
Carcassonne	47 365	DYS	Contrat d'entretien Suez : hydrocurage préventif (8% du linéaire /an), forfait annuel de 10 000 organes /an Entretien fossés et bassins en régie, fonction du besoin : annuel ou biannuel	Etudes récentes ou en cours suite aux intempéries : rues Meller et Rouquet, quartier Grasailles et quartier la Prade
Castans	136	DYS	Très peu de réseau - RAS	RAS
Caunes-Minervois	1 689	DYS+	Réseau enterré et fossés : temps non quantifié BR : débroussaillage	RAS
Caunettes-en-Val	45	DYS+	Réseau enterré : 1 fois par an hydrocureuse de l'Agglo Fossés : 1 agent - 2 h par semaine environ	Reprise voirie chemin rural N° 5 - Aménagement piège à charriage en aval stationnement Secteur Ouest du village : création fossé en pied de talus pour capter les eaux de ruissellement

Commune	Population 2020	Problèmes de fonctionnement	Entretien	Travaux en cours et projets
Caux-et-Sauzens	1 002	DYS	Réseau enterré : entretien ponctuel (si désordre) BR : entretien 2 fois par an, par association	Réaménagement voirie rue du lotissement le Colombier
Cavanac	961	RAS	Réseau enterré : prestations avec délégataire réseau EU (SUEZ) si besoin - BR : non entretenus depuis leur création (env. 3 ans)	RAS
Cazilhac	1 700	DYS+	Réseau enterré : nettoyage après événement pluvieux, 2 agents pendant une matinée Fossés et BR : minimum 1 fois par an pour les fossés	Projet foyer pour personnes âgées avec raccordement au réseau communal
Citou	90	pas de réseau pluvial		
Comigne	312	DYS	Réseau enterré : hydrocurage si besoins (matériel mutualisé avec Douzens et Blomac) Fossés : zone urbaine 15 jours au printemps et 1 fois par mois jusqu'en juin - Curage secteur du Pessou 1 fois tous les 5 ans BR : entretien 2 fois par an	Réseau EPU buses boulevard du Nord – route de Douzens : 2000 euros HT
Conques-sur-Orbiel	2 579	DYS+	Réseau enterré : nettoyage avant les épisodes pluvieux et après Fossés : 1 fois par semaine/saison ; curage 1 fois tous les 4 ans BR : 2 à 3 fois par an	Chemin des Saptès, avenue Barbes, rue Elsa triolet, (2021) : passage caméra : 1500 euros HT Secteur combe Sauriol – Notre Dame – rue du 8 Août 1945 : non chiffré
Couffoulens	609	DYS	Réseau enterré : nettoyage organes au coup par coup Fossés : 1 à 2 jour par mois	RAS
Douzens	745	DYS+	Réseau enterré : nettoyage 1 fois par semaine dans les secteurs sensibles en automne - hydrocurage si besoins (matériel mutualisé avec Blomac et Comigne) Fossé : 2 à 3 fois par an ou à la demande	RAS
Fajac-en-Val	38	DYS	Pas de réseau pluvial	La commune voudrait résorber les problèmes de ruissellement en bas de la rue principale - Fajac le bas
Floure	415	DYS	Réseau enterré : nettoyage 1 fois par semaine dans les secteurs sensibles à l'automne Fossés : nettoyage 2 fois par an ou à la demande - Curage 1 fois tous les 5 ans par sections. BR : 2 fois par an	Secteur « Las Prats » projet bassin d'écroulement Diagnostic pluvial de tout le village

Commune	Population 2020	Problèmes de fonctionnement	Entretien	Travaux en cours et projets
Fontiès-d'Aude	491	RAS	Réseau enterré : RAS Fossés : entretien fait par agents communaux - curage externalisé	RAS
Labastide-en-Val	94	RAS	Pas de réseau pluvial	
La Redorte	1 180	RAS	Réseau enterré : entretien ponctuel, si besoins Fossés : fauchage/débroussaillage : 4 h par mois sur une période de 7-8 mois - BR : curage laser tous les 4 ans	RAS
Laure-Minervois	1 070	DYS	Réseau enterré : prestations ponctuelles hydrocurage avec entreprises externes	2 projets réaménagements de voiries initiés par le SIC
Lavalette	1 525	DYS+	Réseau enterré : passage 3 agents - pas en simultané Fossés : 1 à 2 fois par an passage épareuse externalisé (4000 € HT) - BR : 2 fois par an	Travaux route de Carcassonne (2021) Reprise voirie + réseau EPU
Lespinassière	140	pas de réseau pluvial		
Leuc	864	DYS+	Réseau enterré : entretien ponctuel Fossés : débroussaillage/curage 2 fois une semaine par an BR : 1 passage par an (2 agents)	Projet de réaménagement de l'entrée du village Montant : 151 000 € HT (global)
Limousis	131	RAS	Réseau enterré : entretien des grilles de collecte (période oct-déc)	RAS
Malves-en-Minervois	879	DYS+	Réseau enterré : passage vérification après chaque orage BR : débroussaillage 2 fois par an	Travaux sur le réseau pluvial définis par l'étude hydraulique des secteurs Los Peyreros - avenue des Pyrénées (réalisée suite aux crues d'octobre 2018)
Marseillette	726	DYS+	Réseau enterré : passage 2 agents – 2 jours par mois Fossé : 2 à 3 fois par an ou à la demande - Curage location pelle si besoin (240 € par intervention)	RAS
Mas-des-Cours	25	RAS	Pas de réseau pluvial	
Mayronnes	36	RAS	Pas de réseau pluvial	

Commune	Population 2020	Problèmes de fonctionnement	Entretien	Travaux en cours et projets
Montclar	171	RAS	Très peu de réseau. Prestations externes si besoins	Travaux reprise et création réseau pluvial chemin de la Malepère (chiffage décembre 2020 fourni)
Montirat	75	DYS	Pas de réseau pluvial	route principale (grand rue / RD403) 200 ml environ
Montolieu	861	RAS	Réseau enterré : ponctuel	RAS
Monze	229	RAS	Pas de réseau pluvial	
Moussoulens	1 048	DYS	Réseau enterré, aérien et BR : entretien ponctuel - vérification après chaque événement pluvieux	Busage fossés entre allée des Plos et RD38, étude en cours
Palaja	2 454	DYS	Réseau enterré : prestations externes pour hydrocurage si besoins - Fossés : entretiens selon observations BR : 1 passage par an minimum	RAS
Pennautier	2 612	DYS	Réseau enterré : 1 visite avant les épisodes pluvieux et après l'événement - Fossés : 1 fois par trimestre environ (440 heures pour 2 agents) - BR : 1 fois par trimestre	problèmes secteur privé AFDAIM – Mas de la Canarde Projet de bassin d'écretement – chemin de la Galinière
Pépieux	1 096	DYS	Temps non quantifié - pas de prestations avec entreprises externes	1 projet d'aménagement avec mise en place réseau enterré pluvial - lieu-dit le Roc
Peyriac-Minervo	1 159	DYS	Réseau enterré : prestations externes 2 fois par an pour l'hydrocurage des diamètres importants Fossés et BR : entretien ponctuel	RAS
Pezens	1 690	DYS+	Réseau enterré : nettoyage 1 journée par semaine en période de feuilles (2 agents) - Fossés : 2 à 3 fois par an - BR : 1 à 2 fois par an - Curage externalisé pour réseau enterré et fossés	gros enjeu hydraulique vers l'aval étude globale non chiffrée
Pomas	910	DYS	Réseau enterré : nettoyage 1 jour par semaine (1 agent) Fossés : 1 à 2 fois par trimestre et curage 1 fois tous les 5 ans par secteur - BR : 2 fois par an	Aménagement de la promenade des Cimes (2023)
Preixan	628	DYS	Réseau enterré : hydrocurage au cas par cas (prestations si besoins) - Fossés : curage/élagage au cas par cas (prestations si besoins) - BR : débroussaillage 1 à 2 fois par an	RAS

Commune	Population 2020	Problèmes de fonctionnement	Entretien	Travaux en cours et projets
Puichéric	1 210	DYS	Réseau enterré : prestations effectuées ponctuellement (hydrocureuse)	RAS
Raissac-sur-Lampy	465	RAS	Réseau enterré : 1 journée par semaine en automne Fossés : 2 fois par an, externalisé, 3000 euros par an BR : 3 à 4 fois par an fait par Suez (Carcassonne Agglo)	RAS
Rieux-en-Val	95	pas de réseau pluvial		
Rieux-Minervois	2 015	DYS+	Réseau enterré : hydrocurage 2 passages par an effectués par SUEZ - Regards, caniveaux et BR : 300 heures par an en régie	RAS
Rouffiac-d'Aude	452	DYS+	Réseau enterré : 3 agents - nettoyage 1 fois par semaine en saison Fossé : 4 fois par an dont 1 fois avant l'été - 3 agents - Curage 3000 € par an par section de fossés	Avenue des Carassiers et RD118 plaine aval - projet ZI : 100 000 euros HT Avenue des Marronniers Route départementale – avenue des Carassiers + création exutoire
Roullens	479	RAS	Réseau enterré : intervention visuelle 1 fois par an + avant chaque pluie- intervention nettoyage après événement pluvieux - Hydrocurage si nécessaire par le délégataire EU Fossé : 3 à 4 fois par an – 1 fois avant l'été - 2 agents - Charge cumulée : 2 à 3 mois par an pour l'entretien des fossés	Projet d'aménagement d'une zone de stationnement en face de la mairie : 9000 euros
Rustiques	519	DYS	Réseau enterré : nettoyage 1 fois par semaine (automne - secteurs sensibles) - Hydrocurage avec Carcassonne Agglo (hydrocureuse) le cas échéant Fossés : 2 à 3 fois par an ou à la demande BR : 2 agents – 2 à 3 fois par an	Rue du Cantou (2020-2021) 27 000 euros HT Rue de l'Horloge (2021- 2022) : 25670 euros HT projet de busage : extrémité du chemin de la résidence des pins
Sainte-Eulalie	515	DYS	Réseau enterré et fossés : entretien si nécessaire avec prestations	Projet reprise pente réseau pluvial route de Montréal
Saint-Frichoux	262	RAS	Pas de réseau pluvial	
Saint-Martin-le-Vieil	234	RAS	Réseau enterré : 2 à 3h par semaine par ESAT	RAS
Sallèles-Cabardès	122	pas de réseau pluvial		

Commune	Population 2020	Problèmes de fonctionnement	Entretien	Travaux en cours et projets
Serviès-en-Val	219	DYS	Réseau enterré : passage pour nettoyage 2-3 fois par semaine durant période oct-nov - Fossés : passage épareuse 2 fois par an + curage 1 fois tous les 3-4 ans	RAS
Taurize	114	RAS	Réseau enterré : nettoyage régulier	Réaménagement progressif du centre village
Trassanel	34	Pas de réseau pluvial		
Trausse Minervois	593	RAS	Fossés : 15 jours tous les 3 ans (épareuse)	RAS
Trèbes	5 760	DYS+	Réseau enterré : prestations externes pour hydrocurage Fossés et BR : entretien avec matériel communal, temps non quantifié	Busage fossé sur 180 ml chemin des Bourriques - montant NC
Val-de-Dagne	750	DYS	Réseau enterré : hydrocurage 20 jours par an (prestations possibles) - BR : faucardage, tonte, nettoyage grille	RAS
Ventenac-Cabardès	1 004	DYS+	Réseau enterré : nettoyage 1 journée par semaine en automne Fossé : 3 à 4 fois par an - BR : 3 à 4 fois par an (5 agents)	Chemin d'Aragon – Combe Bertrand - Etude de faisabilité - 100 000 euros HT Haut du chemin de Combe Bertrand
Verzeille	501	DYS	Réseau enterré : 1 fois par semaine à 1 fois par mois. 2 agents Fossé : 4 fois par an ou à la demande Externalise le curage si nécessaire - 1000 euros pour les ¾ du village	reprise EPU travaux placette Ecole : non chiffré
Villalier	1 021	DYS+	Réseau enterré : prestations externes si besoins Fossés : entretien par la commune 2 à 4 fois par an BR : prestations externes 1 fois par an	Réaménagement RD entre mairie et station service - début travaux sept 2021
Villar-en-Val	27	pas de réseau pluvial		
Villarzel-Cabardès	243	RAS	Réseau enterré : 1 visite avant les épisodes pluvieux et 1 après Fossé : 1 fois par trimestre – CUMA de VILLALIER - 3000 euros par an	RD35 – rue du village (avenue du Minervois) : 2021-2022 - 90 000 euros HT - Chemin les Escanals - 2024
Villedubert	360	DYS	Réseau enterré : 1 passage par an - nettoyage grilles après chaque événement pluvieux Fossés : 2 mois par an (ensemble des fossés communaux)	RAS

Commune	Population 2020	Problèmes de fonctionnement	Entretien	Travaux en cours et projets
Villefloure	169		pas de réseau pluvial	
Villegailhenc	1 777	RAS	Réseau enterré : 1 visite avant les épisodes pluvieux et 1 après - 3 agents Fossé : 1 fois par trimestre - curage 1 fois par an sur certains fossés - cout 1500 euros/an. BR : 1 fois par trimestre	RAS
Villegly	1 157	RAS	Réseau enterré : 1 journée toutes les deux semaines. 1 visite avant les épisodes pluvieux et 1 visite après Fossés : 1 fois par trimestre - BR : 1 fois par trimestre	Lotissement les Maillols II : BR en cours - Non chiffré
Villemoustaussou	4 502	DYS+	Hydrocurage : 2400 € TTC/an (3 jours par an) Entretien bassins : 7000 € TTC/ an (ESAT) Entretien en régie des fossés - 38 jours /an (2 à 3 campagnes /an) - Nettoyage grilles et avaloirs : 48 jours /an	Redimensionnement fossés et bassins Lotissement La Vipérine (non chiffré). Projet de 3 bassins de rétention pour des lotissements privés
Villeneuve-Minervois	1 028	DYS	Réseau enterré : prestations hydrocurage avec SUEZ - nettoyage avaloirs/regards 4 fois par an) Fossés : entretien par la commune BR : prestations avec entreprise externe pour élagage - nettoyage par les agents communaux	Travaux réaménagement voirie route de Carcassonne / avenue des Chanoines (fin novembre 2020)
Villesèquelande	913	DYS+	Réseau enterré et fossés : entretien ponctuel si besoins BR : problème d'accès, entretien impossible	RAS
Villetritouls	41	RAS	Réseau enterré : 1 agent – 4 h par semaine	RAS

ANNEXE

Support d'enquête communale – Gestion des eaux pluviales

Commune :

■ Personne(s) rencontrée(s)

NOM Prénom	Fonction / qualité	Téléphone	Adresse mail	Date rencontre

■ Document d'urbanisme

■ Connaissance du réseau pluvial

Données disponibles :

Description	Date	Remarques

Éléments à recenser et collecter (en complément des données éventuellement disponibles) :

- études hydrauliques, schémas directeurs d'assainissement pluvial, études diagnostiques des réseaux,
- zonage pluvial existant
- tout plan relatif au réseau pluvial, même partiel ou ne concernant qu'une zone

N°	Dénomination	Année de réalisation	Remarques

En l'absence de plan du réseau pluvial :

Tracer sur fond de plan cadastral de l'ossature principale du réseau (branches primaires et secondaires), type de réseau, localisation des principaux exutoires et identification du milieu récepteur (fossé, cours d'eau, canal...).

Pour les fossés : tracé des linéaires traversant ou aboutissant dans les zones bâties et à bâtir.

Zones urbaines	Linéaire de réseau enterré en zones U-AU	Linéaire de réseau à ciel ouvert en zones U-AU	Commentaires

Branchements : gouttières raccordées ou non

■ Age et état du réseau pluvial

■ Recensement des ouvrages liés au réseau pluvial

Ouvrages à localiser avec un identifiant, sur fond de plan cadastral et à décrire en fonction des informations disponibles

Type d'ouvrages	Description sommaire
Bassins de rétention et/ou d'infiltration des eaux pluviales, de propriété communale (identifiant : BR + n°)	
Stations de relevage des eaux pluviales de propriété communale (identifiant : SR + n°)	
Décanteur, débourbeur-déshuileur de propriété communale (identifiant : D+ n°)	
Puits d'infiltration	
Autre (préciser)	

■ Gestion et entretien du réseau pluvial et des ouvrages

Mode de gestion / entretien	Réseau pluvial enterré communal	Fossés en zone urbaine	Ouvrages de rétention communaux
Temps passé pour la gestion et l'entretien (en h/semaine ou en h/mois)			
Faites-vous appel à des prestataires pour exploiter les réseaux et ouvrages EPU de la commune ? (aucun, ponctuellement, marché permanent / nature des prestataires)			
Moyens matériels dédiés au pluvial			

■ Dysfonctionnements du réseau pluvial et des ouvrages

Exemples de désordres à localiser :

- *zones d'accumulation des eaux pluviales (secteurs urbanisés soumis à inondation suite à un défaut de réseau pluvial)*
- *secteurs où les eaux pluviales engendrent des problématiques de débordement ou des enjeux de qualité des eaux ; fréquence du phénomène (pluie courante ou pluie exceptionnelle)*
- *ruissellements générant des charges importantes de pollution (zones agricoles, voiries, zones d'activités, surverses des réseaux EU) et milieux récepteurs impactés*
- *déversements / débordements d'eaux usées dans le réseau pluvial.*

■ Travaux et projets

Etudes et travaux en cours (préciser l'avancement : consultation programmée, en cours, marché attribué, maîtrise d'œuvre, ...) et montants planifiés :

Nature	Localisation	Avancement et calendrier prévisionnel	Montant

Le cas échéant : emprunts en cours liés à des travaux sur les réseaux pluviaux

Projets d'études ou de travaux (résultant de schéma directeur ou d'études) et montants planifiés :

Nature	Localisation	Montant

■ Commentaires